

N° 2

Avril 2013

EDITORIAL

Je vous l'avais dit dans l'édito du 1er numéro de ce bulletin d'information, tous les outils nouveaux de communication sont en place et fonctionnent.

Il me faut ici remercier notre Vice-Président René JEANJEAN pour sa très forte implication dans la création et la mise en fonction de notre site internet dont je vous rappelle l'adresse : <http://unsa.crlr.perso.sfr.fr/topic/index.html>.

Un chantier est en cours, celui-là très important : il concerne le futur règlement du temps de travail des agents des lycées de la Région Languedoc-Roussillon.

Trois réunions avec l'administration ont déjà eu lieu et ont été nécessaires à trouver un consensus sur le temps annuel effectif et réel de travail. Seule certitude à ce jour, l'application aux personnels des lycées des mêmes autorisations d'absences que les personnels du siège. De nombreux autres points restent à voir au cours de prochaines réunions, je pense notamment aux astreintes, permanences, quota d'heures pour les personnels d'accueil, fermetures administratives des établissements, etc L'UNSA territoriaux a, par ailleurs, demandé au cours de la dernière réunion, que soit mis en place un outil informatique, à définir, pour faciliter la gestion des emplois du temps et surtout la partie concernant les ARTT.

Le chant des sirènes.

Vous avez dû, ou vous entendrez, ici ou là (sauf d'avoir fait comme les compagnons d'Ulysse : se boucher les oreilles avec de la cire, pas très agréable comme solution) certaines personnes se revendiquant de telle ou telle organisation syndicale vous dire le plus sérieusement du monde « c'est grâce à nous si vous avez ceci ou cela ... » De là à penser qu'une seule organisation syndicale, la leur bien sûr, assiste aux discussions il n'y a qu'un pas.

Je pourrais vous affirmer que l'UNSA Territoriaux CRLR lave plus blanc que blanc et que nous sommes les seuls à faire avancer le schmilblick, mais je vous mentirais.

Donc je vais être sérieux et honnête comme nous le sommes toujours, **OUI** il y a discussions sur le futur règlement du temps de travail, **OUI** autour de la table il y a les organisations syndicales représentées en CTP, mais **NON** il n'y a pas d'organisation leader. Chacune amène sa pierre à l'édifice avec sa sensibilité, sa vision du terrain, son expérience et ce sont là les conditions nécessaires à l'aboutissement de ces discussions.

Pour conclure, une citation de G. Sinoué, à méditer : "*Les promesses d'hommes sont pareilles aux vagues de la mer, elles meurent aussi vite qu'elles naissent.*"

SOMMAIRE

Editorial

Sésame ouvre toi

UNSA en chiffre

CAP

CTP

ERIT

Sésame ouvre toi

Que celui qui n'a jamais été bloqué devant une porte à Capdeville me jette la première pierre !

Car sans badge, nul droit d'accès au bâtiment.... ni de sortie d'ailleurs.

Après moult remarques, et – surtout - un sous-Préfet bloqué à l'intérieur d'un couloir donnant sur les salles de réunion, il a été posé un ouvre-porte afin que les personnes ne faisant pas partie du personnel puissent sortir du bâtiment après leur réunion, quelle que soit l'heure.

Pour un bâtiment « intelligent », curieux que personne n'y ait pensé avant.... Mais bref, passons.... Cette erreur est réparée, n'en parlons plus.

Chacun maintenant a pris l'habitude de ne jamais sortir de son bureau sans son précieux badge, seul sésame aux diverses portes d'accès entre le nouveau et l'ancien bâtiment.

Mais c'est là où les choses se corsent...

Car, même muni de son badge, on n'a pas toujours le droit d'ouvrir certaines portes. Pourquoi ?

Personne ne peut nous répondre....

Pour une question de sécurité ?... Forcément, c'est bien connu : une fois qu'on est à l'intérieur du bâtiment, parce qu'on a « les droits d'entrée », on reste un danger donc on ne peut pas sortir...

Ou alors en partie : car sur certaines passerelles, on peut sortir du bâtiment dans lequel on se trouve, mais pas entrer dans l'autre « on n'a pas les droits ».... Bien, on rebrousse chemin.... Mais par contre, si on utilise la passerelle située juste au-dessus, toujours pour changer de bâtiment, on peut : « on a les droits ».... C'est très logique effectivement....

Comme on s'est tous un jour retrouvés coincés sur une passerelle, il suffit de la repérer et de ne pas oublier qu'on n'a pas le droit de traverser à cet endroit précis.

D'autres « on les droits », mais pourquoi ? ? cela reste un grand mystère ! !

Question de sécurité sûrement....

L'Administration étant très attentive au maintien de la bonne santé de ses agents, elle privilégie les

déplacements pedestres conséquents.

En effet, pourquoi « donner droit » aux personnes qui travaillent dans un couloir d'utiliser la passerelle située juste dans ce couloir, pour changer de bâtiment, alors qu'un détour par l'accueil du tripode, par les salles de réunion centrales, par l'accueil du nouveau bâtiment, et par un autre couloir, leur permet de se dégourdir les jambes et éviter ainsi une phlébite désastreuse ?

Comment critiquer - ou s'amuser - de cette bonne intention, à notre égard, pauvres fonctionnaires toujours assis ?

Enfin, il y a une question de relations humaines.

Ce plan de situation, s'il est incompréhensible, nous permet de croiser des personnes qu'on ne voit plus, de discuter, de faire des connaissances...



C'est normal c'est toujours face aux ennuis que l'on (re)découvre la solidarité territoriale : « ça ouvre pour vous ?..... moi non,..... Ah moi oui,attendez je badge pour vous ! »

Ca entretient les relations professionnelles et les marques de sympathie, on se tient les portes, on court pour rattraper le battant avant l'obstruction fatale

Sûr que là aussi l'administration cherche à renforcer la cohésion de

ses équipes.Un vrai stage de survie.

Donc, nous voilà tous, à nous croiser les uns les autres, les plus malins s'étant procuré des liens et étuis pour mettre leur badge autour du cou, les autres avec le badge rouge en main, dossiers dans l'autre, bien décidés à ne pas se laisser piéger par un lecteur de carte récalcitrant.

Mais les miracles existent !

Après plusieurs tentatives, on re-demande le pourquoi du comment.

Et on tombe sur une personne qui comprend enfin que cette situation est ubuesque et qui fait en sorte que les choses rentrent dans l'ordre.Tout juste la veille de la publication de cet article...

On n'y croyait plus ! Mais nous avons tous maintenant les droits de passer d'un bâtiment à l'autre, quelle que soit la passerelle.

Merci qui ?

CTP du 16 avril 2013

Le premier point de cet ordre du jour, l'approbation du procès verbal, n'a pas soulevé de remarques particulières et est adopté à l'unanimité.

Concernant le deuxième point il s'agissait là de supprimer certains postes dont les créations n'ont pas été suivies d'un recrutement sur le grade prévu initialement mais sur un grade différent, pour ce premier cas il s'agissait de 33 postes. Deuxième cas, suppression suite à une titularisation dans un grade supérieur suite à une promotion, cela concernait 4 postes. Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le troisième point concernait la modification de l'organigramme de la Direction de la Communication. Afin d'optimiser l'efficacité de cette direction, d'en améliorer la cohérence éditoriale et d'en accroître la réactivité dans la gestion quotidienne l'administration propose une nouvelle organisation, autour de cinq pôles distinct qui sont :

- Le pôle financier
- Le pôle information
- Le pôle production
- Le pôle média et partenariats/ communication Sud de France
- Le pôle presse

Cette modification d'organigramme est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Les représentants UNSA Territoriaux CRLR, lors de la réunion pré CTP avaient posé, deux questions concernant le fonctionnement des EPLE.

La première question concerne le non renouvellement de certains départs en retraite lors de la prochaine rentrée scolaire dans les lycées Picasso de Perpignan, Pompidou de Castelnau le Lez et De Gaulle Anthonioz à Milhau. Réponse de la Direction de l'Éducation, pour les deux derniers lycées cités plus haut, après la diffusion de l'enquête EPI du rectorat (en octobre) la DE procède à un examen des effectifs des lycées. Lorsqu'un établissement est en sur-effectif on ré-ajuste les effectifs. Concernant le lycée Picasso, les deux départs en retraite sont en attente de validation par la CNRACL et seront remplacés dès acceptation des dossiers par cet organisme. Pour les représentants UNSA Territoriaux CRLR, se pose une question de timing; comment peut-on attendre le mois d'octobre et l'enquête EPI pour calculer un effectif d'un établissement qui voit ses superficies augmenter de façon importante ? Le cas Picasso à la rentrée prochaine par exemple.

Deuxième question, les représentants UNSA Territoriaux CRLR ont, une fois de plus signalé, que les agents du lycée Georges FRECHE n'avaient toujours pas eu leurs emplois du temps, que l'agent chef leur avait précisé qu'ils avaient tous en moyenne 90 heures supplémentaires à récupérer et qu'il reprendraient leur activité le 20 août 2013. L'administration nous a, lors de la réunion "pré-CTP" du 3 avril dernier et concernant la distribution des emplois du temps, signalé que le nécessaire avait été fait, puisqu'elle avait reçu de l'établissement l'ensemble des emplois du temps des agents, tous signés. En effet mais le 15 avril, les emplois du temps ont été distribués aux agents ENFIN !!

Suite aux questions posées par de nombreux agents contractuels et titularisés en cours d'année, l'administration nous a assuré qu'il n'y aurait aucun report des heures non faites sur l'année 2013/2014, dont acte.

Point sur le chauffage du site Capdeville :

Suite à la demande des représentants UNSA territoriaux en CTP, l'administration nous a fait le point suivant :

- Tous les quinze jours a lieu une réunion de suivi avec les différents partenaires.
- La température a été portée à 22°.
- Différentes pièces défectueuses ont été changées (vanne clapet thermostat...)
- La gestion informatique a été revue et améliorée.
- Malgré tout, persiste des problèmes de fonctionnement dans une dizaine de bureaux en cours de traitement.

La climatisation va être mise en service avec une petite quinzaine de jours d'avance, ceci afin de prévenir tout dysfonctionnement



Compte rendu de la CAP du 16 avril 2013

La commission administrative paritaire s'est réunie le 16 avril dernier. A l'ordre du jour de cette réunion, étaient inscrits les points suivants :

- 1 – Approbation du PV de la séance précédente
- 2 – Notation 2012
- 3 – Examen des propositions d'avancements d'échelon
- 4 – Positions administratives

Le point 1 a été adopté à l'unanimité.

Notation 2012

Catégorie C, la seule révision de note demandée à reçu un avis défavorable.

Catégorie B, aucune révision de note demandée.

Catégorie A, deux demandes de révisions de note demandées, la CAP a émis des avis défavorables

Avancement D'échelon

Catégorie C, 795 avancement d'échelon, dont 2,76 % de propositions d'avancement à la durée maximale.

Catégorie B, 50 avancement d'échelon, dont 1,96 % de propositions d'avancement à la durée maximale.

Catégorie A, 83 avancement d'échelon, dont 7,22 % de proposition d'avancement à la durée maximale.

Positions administratives

Catégorie C, 2 demandes de détachement dont une au sein de la RLR et une extérieure, 6 demandes d'intégration, 2 demandes de réintégration au sein de la RLR après une disponibilité, 27 demandes de disponibilité pour convenances personnelles dont une pour création d'entreprise et 3 autres pour suivre son conjoint.

Catégorie B, 1 demande de détachement auprès de la RLR, 2 demandes d'intégration et 2 demandes de disponibilité pour convenances personnelles.

Catégorie A, 3 demandes de détachement, une auprès de la RLR dont 2 extérieures, 4 demandes de disponibilité, dont 3 pour convenances personnelles et une pour création d'entreprise.

L'ensemble de ces demandes a reçu un avis favorable à l'unanimité des présents.

Les ERIT, mais qui se cache derrière ce sigle.

Ce sont les équipes régionales d'intervention technique, elles ont été créées en 2008 pour soulager et épauler les lycées dans l'entretien et la maintenance des bâtiments.

Elles sont au nombre de cinq (Ales, Montpellier, Narbonne, Nîmes, et Perpignan) ; composées chacune de neuf agents et d'un responsable sur site supervisés par un coordinateur en poste à Montpellier, accompagné par un agent administratif. Elles sont rattachées au service Programmes immobiliers et Maintenance de la Direction de l'Education.

Ces professionnels exercent dans différents corps de métiers. Grâce à la polyvalence de certains, les ERIT peuvent

réaliser de nombreux travaux. La mutualisation des équipes sur certains chantiers apporte encore une autre

dimension à leur champ d'action. Les proviseurs et intendants apprécient la qualité des travaux réalisés.

Elles travaillent toute l'année et sont très sollicitées notamment pendant les vacances scolaires. Depuis un certain règlement intérieur, durant ces périodes on les oblige à être toujours à plus de 50% des effectifs. Les représentants UNSA territoriaux en CTP, avaient fait connaître leurs grandes réserves sur ce règlement intérieur, malheureusement étant les seuls, le règlement a été adopté.

Les ERIT revendiquent toujours une NBI (10 points d'indices) au titre de Ouvrier d'équipe mobile en fonction dans au moins un établissement public local d'enseignement.

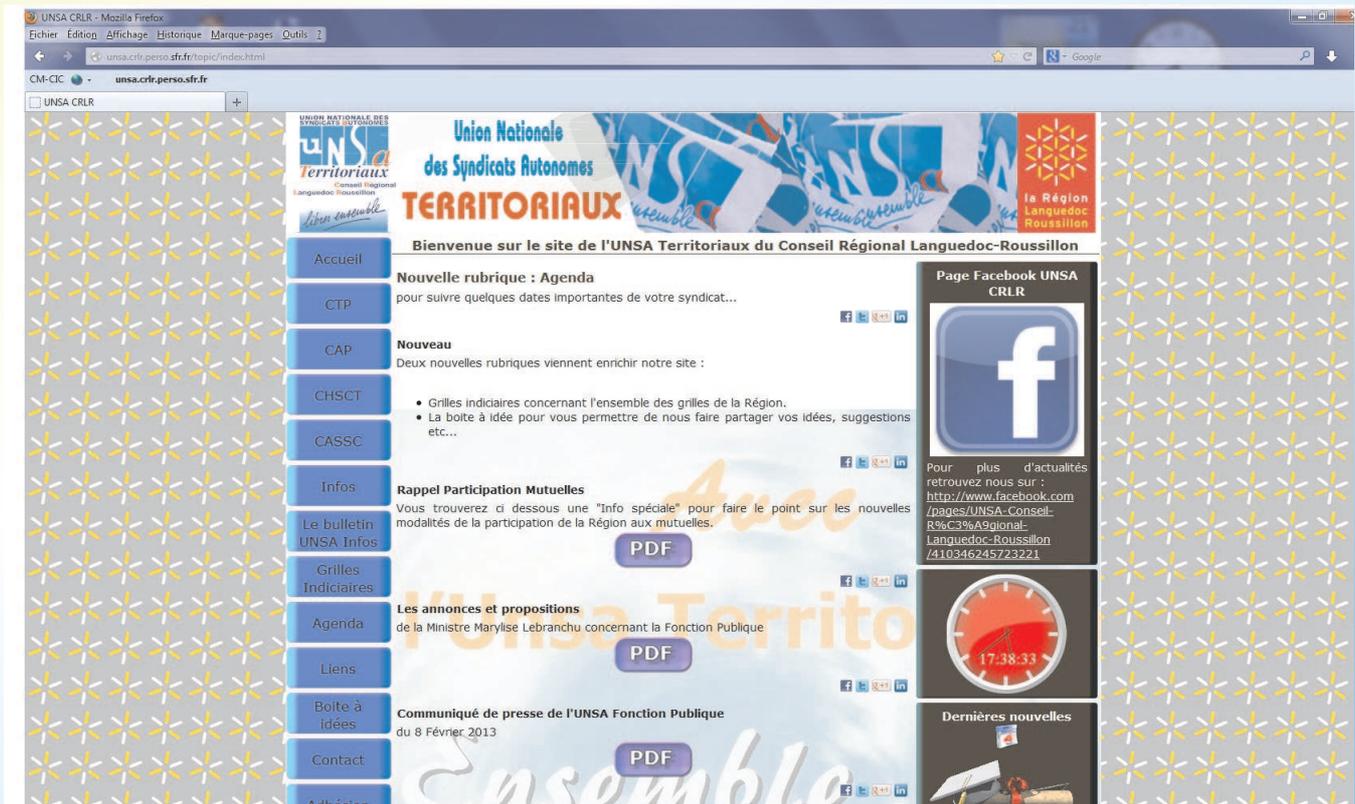


L'UNSA Territoriaux CRLR en quelques chiffres

L'UNSA CRLR est un syndicat qui s'adresse à l'ensemble des agents de la Région, en effet nos adhérents sont composés de 20 % d'agents du siège pour 80 % d'agents des lycées soit un pourcentage proche de la composition du personnel régional.

L'UNSA CRLR est un syndicat de femmes et d'hommes. Une quasi parité de femmes (49,58%) et d'hommes (50,42%) sont présents dans nos adhérents.

L'UNSA CRLR est un syndicat présent dans l'ensemble des départements de la Région dans des proportions sensiblement identiques au pourcentage d'agents travaillant dans ces départements.



L'UNSA CRLR c'est aussi un site Internet qui a reçu 3200 visites en deux mois et demi d'existence, c'est un beau succès. Nous avons la conviction que c'est un outil indispensable pour l'information des agents. Venez le consulter régulièrement. Les rubriques les plus consultées à ce jour sont par ordre : la page d'accueil avec ses informations générales, les grilles indiciaires, la CAP et le CASSC.

Nous continuerons à alimenter notre site en informations pertinentes avec pour prochain projet la « fiche de paye – mode d'emploi »

Noubliez pas l'adresse de notre site internet

